

Gouvernement du Québec

Décret 1206-2024, 14 août 2024

CONCERNANT une modification du décret numéro 1125-2024 du 17 juillet 2024 concernant le niveau d'emploi de madame Darlene Rowsell Roberts, administratrice de la Municipalité de la Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent

ATTENDU QUE madame Darlene Rowsell Roberts a été nommée de nouveau administratrice de la Municipalité de la Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent par le décret numéro 1489-2023 du 4 octobre 2023;

ATTENDU QUE le gouvernement a adopté le décret numéro 1125-2024 du 17 juillet 2024 concernant le niveau d'emploi de madame Darlene Rowsell Roberts, administratrice de la Municipalité de la Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent et qu'il y a lieu de le modifier;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre des Affaires municipales :

QUE le décret numéro 1125-2024 du 17 juillet 2024 soit modifié par l'ajout, après le premier alinéa du dispositif, de ce qui suit :

« QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et les modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées s'appliquent à madame Darlene Rowsell Roberts comme première dirigeante d'un organisme du gouvernement du niveau 2;

QUE les dépenses occasionnées par l'exercice des fonctions de madame Darlene Rowsell Roberts lui soient remboursées par la Municipalité de la Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent jusqu'à concurrence du montant annuel prévu par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et les modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées pour une première dirigeante d'un organisme du gouvernement du niveau 2;

QUE le décret numéro 1489-2023 du 4 octobre 2023 soit modifié en conséquence. »;

QUE le présent décret prenne effet à compter des présentes.

La greffière du Conseil exécutif,
DOMINIQUE SAVOIE

83905

